

## **AVIS DE CONCERTATION**

**Projet urbain Centre Ancien de Bordeaux – lancement de la concertation préalable**

Par délibération du 30 juin 2023, le Conseil Métropolitain de Bordeaux Métropole a validé les modalités de la concertation préalable à la définition de l'opération d'aménagement du centre ancien de la ville de Bordeaux. L'objet de cette procédure est de concevoir un plan guide pour requalifier le centre ancien de Bordeaux en mettant l'accent sur l'habitat, le cadre de vie ainsi que l'économie et la vie locale.

**La concertation préalable sera lancée le 3 octobre 2023 pour une durée minimale de 6 mois.**

### **Pendant toute sa durée :**

- ▶ **Un dossier de concertation exposant les objectifs, enjeux et caractéristiques du projet sera mis à disposition du public,**
  - **En version numérique**, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole ([www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr))
  - **En version papier**, accessible aux heures d'ouverture dans les Mairies de quartier (Bordeaux Sud au 6 cours de la Marne, Bordeaux Centre au 19 rue du Père Louis Jabrun, Nansouty / Saint-Genès au 250 rue Malbec), et à l'Hôtel de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle.
  
- ▶ **Des registres seront mis à disposition du public afin qu'il puisse faire part de ses observations et suggestions éventuelles :**
  - Un registre numérique, accessible via le site de la participation de Bordeaux Métropole
  - Des registres papier, accessibles aux heures d'ouverture au public dans les Mairies de quartier (Bordeaux Sud, Bordeaux Centre, Nansouty / Saint-Genès), et à l'Hôtel de Bordeaux Métropole.
  
- ▶ **Des temps dédiés à la concertation seront organisés :**
  - Un temps le 17 octobre 2023 au Marché des Douves de 17h00 à 20h00 pour lancer la concertation sur l'ensemble du centre ancien, informer de la démarche engagée et recueillir les perceptions. Ce temps est destiné à tous les publics.
  - La mise en ligne d'un questionnaire disponible sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, destiné à tous les publics.
  - Une ou plusieurs balades urbaines ouvertes à toute personne volontaire (avec, le cas échéant, des modalités d'inscription et de réservation).
  - Un ou plusieurs ateliers ouverts à tous dédiés à des thématiques. Des modalités d'inscription seront mises à disposition sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.
  - Au moins un atelier dédié aux acteurs du territoire.
  - Des dispositifs pour aller à la rencontre de la population (tels que stands mobiles et/ou micro-trottoirs, etc.).
  - Au moins une réunion publique de clôture visant à informer le public des avancées des études et à recueillir son avis et observations avant de clôturer la concertation.

A son issue, la concertation préalable fera l'objet d'un bilan dressé par l'organe délibérant de Bordeaux Métropole.

*Les modalités de cette concertation préalable pourront être précisées et actualisées sur la page web dédiée au projet sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.*